

Zeitschrift: Curaviva : Fachzeitschrift
Herausgeber: Curaviva - Verband Heime und Institutionen Schweiz
Band: 83 (2012)
Heft: 10: Wunschkinder : Getestet - und für gut befunden

Anhang: Procès-verbal de l'AD 2012 : procès-verbal de la 10ème Assemblée ordinaire des délégués de Curaviva Suisse du 20 juin 2012 à Fribourg
Autor: Piller, Otto / Mösle, Hansueli / Mathys, Christine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCÈS-VERBAL DE L'AD 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA 10^{ÈME} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DE CURAVIVA SUISSE
 DU 20 JUIN 2012 A FRIBOURG



ORDRE DU JOUR STATUTAIRE

1. Bienvenue et introduction – D^r Otto Piller, président

Propos de bienvenue:

Madame Anne-Claude Demierre, vice-présidente du Conseil d'Etat et directrice du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg

Monsieur René Thomet, président AFIPA/VFA – Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées

2. Nomination des scrutateurs

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 22 juin 2011

4. Adoption du rapport annuel 2011

5. Adoption des comptes 2011 et décharge

5.1 Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision BDO SA

5.2 Approbation du rapport de la commission de gestion

5.3 Proposition de la commission de gestion d'adopter les comptes 2011 et de donner décharge au comité et à la direction

6. Fixation des cotisations pour 2013

6.1 Cotisations de base (identiques à 2012)

6.2 Cotisations spécifiques par domaine spécialisé
 a) Domaine spécialisé AH – identique à 2012

b) Domaine spécialisé EA – identique à 2012

c) Domaine spécialisé personnes âgées – identique à 2012 (effectif)

7. Motion CURAVIVA Uri – calibrage BESA 4.0 CP 2010

8. Approbation des programmes prioritaires 2013

9. Elections

9.1 Election d'un nouveau président pour le reste de la période 2010–2014 (succession du D^r Otto Piller)

9.2 Election de l'organe de révision pour 2013

10. Partie thématique

Exposé concernant la nouvelle étude «Augmentation des tâches administratives dans les EMS – état des lieux, mesures et propositions». Intervenant: Monsieur Richard Widmer, consultant indépendant et président du VAP – Association des EMS bâlois d'utilité publique

11. Information et orientation

11.1 Externalisation/autonomisation du BESA

11.2 Coopération/fusion CURAVIVA Suisse – INSOS Suisse

12. Décisions concernant les motions

12.1 Motions des délégués

13. Divers, sondage

Date de l'Assemblée ordinaire des délégués 2013: mercredi 26 juin 2013

1. BIENVENUE ET INTRODUCTION – DR OTTO PILLER, PRÉSIDENT

Le Dr Otto Piller a le plaisir de souhaiter la bienvenue aux délégués, représentants des associations cantonales de CURAVIVA, invités des associations partenaires, représentants des offices fédéraux et cantonaux, membres du comité et membres de la commission de gestion, représentants de l'organe de révision, à la direction et aux collaborateurs de CURAVIVA Suisse, dans son canton d'origine et dans sa capitale Fribourg, pour cette 10^e Assemblée des délégués qui se déroule à la salle Grenette.

Il mentionne quelques personnes excusées, mais renonce à l'exhaustivité puisque la liste complète des personnes présentes et excusées figurera au procès-verbal.

Il salue en particulier les invités suivants, qui participent à cette Assemblée des délégués dans leur fonction officielle:

- Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, vice-présidente du Conseil d'Etat et directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg
- Monsieur René Thomet, président de l'association cantonale de CURAVIVA AFIPA/VFA – Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées
- Monsieur le Conseiller national Dr Ignazio Cassis, président désigné de CURAVIVA Suisse
- Monsieur Richard Widmer, qui présente l'exposé de ce jour, président de l'association cantonale de CURAVIVA VAP – Association des EMS bâlois d'utilité publique.

Otto Piller se réjouit de pouvoir saluer la présence de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre,

vice-présidente du Conseil d'Etat et directrice du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg.

Propos de bienvenue de Madame Anne-Claude Demierre

Madame la Conseillère d'Etat Demierre s'adresse à l'assemblée et transmet aux participants les salutations de ses collègues du Conseil d'Etat fribourgeois. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et se réjouit que l'Assemblée des délégués de CURAVIVA Suisse se déroule cette année à Fribourg, ville passerelle entre régions linguistiques. Elle souligne l'importance de l'association faitière CURAVIVA Suisse, son travail et son engagement, ainsi que celui de ses institutions membres de toute la Suisse dans les domaines spécialisés personnes âgées, adultes avec handicaps et enfants et adolescents avec des besoins spécifiques.

Elle donne ensuite quelques informations relatives à la réforme globale prévue dans le secteur de la santé et du social du canton de Fribourg. Celle-ci permettra de redéfinir les principes de la politique de la vieillesse fribourgeoise. Début 2012, l'avant-projet «Seniorplus» a été mis en consultation. Plus de 100 personnes provenant de 57 institutions ont participé à l'élaboration de celui-ci. Ce projet a pour objectif de placer la personne au centre des modèles de prise en charge, de la considérer dans sa globalité, sa complexité et avec ses besoins individuels.

Elle remercie les membres de CURAVIVA pour leurs efforts quotidiens pour faire face aux changements en cours et aux exigences en vue d'une prise en charge de qualité. Au cours des années, CURAVIVA Suisse est devenue un interlocuteur incontournable pour les autorités



De gauche à droite: Peter Wüthrich, Hansueli Mösle, Otto Piller, Bettina Ramseier Rey, Christina Affentranger Weber, Tristan Gratier.

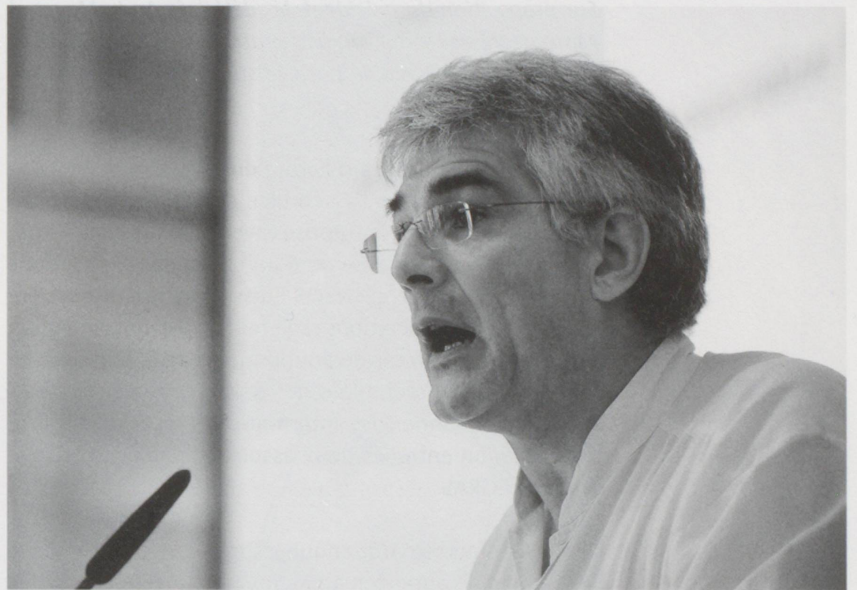
cantoniales et nationales, dont les compétences et l'expérience sont très appréciées.

Pour terminer, Madame Demierre s'adresse personnellement à Otto Piller et le remercie chaleureusement pour son engagement au service du travail social, que ce soit pendant son mandat de conseiller d'Etat, puis de conseiller aux Etats, celui de directeur de l'Office fédéral des assurances sociales ou en tant que président de CURAVIVA Suisse.

Otto Piller remercie de tout cœur Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre pour ses propos de bienvenue circonstanciés et informatifs, et donne la parole à Monsieur René Thomet, président de l'association cantonale de CURAVIVA AFIP/VFA – Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées/Vereinigung Freiburgischer Alterseinrichtungen et député au Grand Conseil fribourgeois.

Propos de bienvenue de Monsieur René Thomet

Au nom de l'association cantonale fribourgeoise AFIPA/VFA et de ses institutions membres, Monsieur René Thomet souhaite une chaleureuse bienvenue aux personnes présentes à l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'association faitière CURAVIVA Suisse à Fribourg. Il présente brièvement l'association cantonale fribourgeoise AFIPA/VFA. Celle-ci a été fondée en 1983; elle est l'association faitière des institutions stationnaires pour personnes âgées du canton de Fribourg. Elle est reconnue comme organisation d'utilité publique, est dirigée par un comité de sept personnes et gère son propre secrétariat central bilingue. L'AFIPA/VFA regroupe 55 institutions pour personnes âgées avec 2500 résidents et



René Thomet, président de l'association cantonale AFIPA et membre du Grand Conseil du canton de Fribourg.

quelque 3700 collaborateurs, offrant aux personnes âgées du canton des possibilités de court et de long séjour, ainsi que des structures d'accueil de jour. L'association collabore étroitement avec les partenaires suivants: Pro Senectute Fribourg, Croix-Rouge fribourgeoise, Association fribourgeoise des retraités et Alzheimer Suisse, section de Fribourg. René Thomet donne ensuite des informations concernant quelques projets importants en cours de son association cantonale.

L'orateur termine ses propos de bienvenue en adressant ses vœux les meilleurs pour une Assemblée des délégués fructueuse et des remerciements chaleureux à Otto Piller pour son engagement de longue date pour le bien-être des personnes âgées et handicapées de notre pays.

Otto Piller remercie Monsieur René Thomet pour ses propos et informations intéressants, et en revient à l'ordre du jour après quelques remarques humoristiques relatives à la politique et aux finances de son canton.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le président constate que l'invitation à cette 10^e Assemblée ordinaire des délégués a été envoyée à temps et conformément aux statuts. Avec 71 délégués présents, le quorum est atteint. La majorité absolue pour les points statutaires est de 36 voix (statuts, art. 21, al 3). Les votations se font au moyen de la carte de vote. Chaque électeur ou électrice ne peut représenter qu'une seule voix supplémentaire.



Anne-Claude Demierre, Vice-présidente du Conseil d'Etat de Fribourg et Directrice de la santé et des affaires sociales.

Sur proposition du président, les délégués Andy Meyer et Marco Henseler sont nommés scrutateurs à l'unanimité. Le procès-verbal est rédigé par Christine Mathys, assistante de direction.

Informations concernant l'ordre du jour

Le président informe l'assemblée que l'AVUSA (Association argovienne des entreprises avec mandat social) a demandé par écrit, en date du 6 juin 2012, des explications à CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse quant à la manière dont les deux associations régleront à l'avenir la question des cotisations en cas de double adhésion. Il s'agit également, lors des Assemblées des délégués des deux associations, de donner des informations quant à la future collaboration entre les deux associations ainsi que celle avec INTEGRAS.

Otto Piller fait remarquer que les réponses que l'on peut actuellement apporter à ces questions seront traitées dans le cadre du point 11.2 «Coopération/fusion CURAVIVA Suisse – INSOS Suisse».

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 22 JUIN 2011

Le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 22 juin 2011 a été joint à l'édition allemande d'octobre 2011 de la revue «Curaviva» ainsi qu'à l'édition française d'automne 3/2011. Il a également été publié sur le site de CURAVIVA Suisse (www.curaviva.ch); il était donc à disposition dans les délais.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et sans commentaires avec remerciements à son auteure, Christine Mathys.

4. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2011

Le rapport annuel 2011 de CURAVIVA Suisse a été joint à l'édition allemande de mai 5/2012 de la revue «Curaviva» et adressé aux homes et aux associations cantonales. La version française du rapport annuel 2011 de CURAVIVA Suisse a été envoyée directement par la poste début mai 2012 à tous les délégués, institutions (EMS) et associations cantonales de Suisse romande. Tous les délégués, associations cantonales et institutions de CURAVIVA Suisse ont ainsi reçu le rapport annuel 2011 dans les délais.

Le rapport annuel 2011 ne peut donner qu'un aperçu bref et concis des multiples activités de l'association faîtière nationale CURAVIVA Suisse au cours de l'année écoulée. Le président Otto Piller tient à remercier ici les institutions membres pour le travail accompli au cours de cette année et surtout leurs collaborateurs qui assument quo-

tidienement un travail de prise en charge important. Malgré la pression constante en termes de temps et de coûts, ils s'engagent de manière exemplaire pour le bien-être des résidents, et ce à l'échelon national.

Il relève par ailleurs l'importance du secteur de la formation professionnelle et de la formation continue, qui sont des éléments incontournables du travail dans les institutions membres. Il souligne également le rôle primordial du lobbying politique, tant au niveau fédéral que cantonal. Dans ce contexte, il relève à quel point une communication efficace et professionnelle, une présence dans les médias ainsi que des activités de marketing ciblées sont indispensables pour une association faîtière nationale de notre envergure.

Otto Piller remercie chaleureusement tous les collaborateurs de CURAVIVA Suisse pour l'excellence de leur engagement quotidien, qui est également perçu et apprécié par nos associations partenaires, les autorités et nos institutions membres.

Otto Piller met en discussion les pages 4 à 23 du rapport annuel. La parole n'est pas demandée. *Au vote, le rapport annuel 2011, pages 4–23, est approuvé à l'unanimité par les délégués.*

5. ADOPTION DES COMPTES 2011 ET DÉCHARGE

Les comptes annuels 2011 de CURAVIVA Suisse, le rapport de l'organe de révision BDO SA ainsi que le rapport de la commission de gestion figurent aux pages 24–29 du rapport annuel 2011. Le président Otto Piller relève avec satisfaction que notre association présente toujours une base financière saine, et il remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'excellent résultat des comptes 2011.

Peter Haas, responsable du Département finances/administration, souligne quelques chiffres-clefs des comptes annuels 2011: avec des recettes de CHF 20,570 mio (budget CHF 18,322 mio) et des charges de CHF 20,485 mio (budget CHF 18,334 mio) il résulte un bénéfice de CHF 85 000.– au lieu d'une perte budgétée de CHF 12 000.–. Avec CHF 14,830 mio, le total du bilan est resté pratiquement inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes provenant des cotisations des membres se sont élevées en 2011 à CHF 1,27 mio (à savoir 6,2% du total des recettes) et se répartissent comme suit sur les domaines spécialisés: personnes âgées CHF 978 000.– (77%), adultes avec handicaps CHF 158 000.– (12%), enfants et adolescents CHF 119 000.– (9%), autres institutions CHF 21 000.– (2%).

Dans ce contexte, la part des recettes générées en 2011 par type d'institution, respectivement par domaines spécialisés, rapportée aux recettes globales de l'association de CHF 20,570 mio est particulièrement intéressante: personnes âgées CHF 11,5 mio (56%), adultes avec handicaps 4,1 mio (20%), enfants et adolescents CHF 4,3 mio (21%), autres institutions CHF 0,6 mio (3%).

A la fin de l'exercice 2011, CURAVIVA Suisse employait 91 personnes dans des postes fixes et quelque 200 collaborateurs indépendants. Les charges pour le personnel de CHF 9,076 mio. (44,3%) constituent avec les charges pour le matériel de CHF 6,168 mio (30,1%) et les autres charges d'exploitation de CHF 5,241 mio (25,6%) le poste de charges le plus important.

En établissant les coûts de revient complets de l'association, les résultats des départements et des domaines spécialisés sont comptabilisés et présentés dans des comptes séparés, par centre de coûts détaillés, ce qui assure une transparence optimale. Comme pour l'exercice précédent, le compte de profits et pertes du poste BESA est lui aussi présenté séparément (Cf. rapport annuel 2011, p. 23). Avec des recettes CHF 1,47 mio et des charges de CHF 1,28 mio les comptes présentent un bénéfice de CHF 190 000.-.

Pour conclure, Peter Haas souligne que depuis la création de CURAVIVA Suisse, le modèle de financement appliqué a fait ses preuves; de plus, conformément au règlement d'investissement, l'association poursuit une stratégie d'investissement prudente.

Les comptes annuels 2011 de CURAVIVA Suisse et les comptes de profits et pertes séparés du BESA ne soulèvent aucune question.

5.1 Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision BDO SA

Monsieur Rolf Hafner, vice-directeur et réviseur en chef de BDO SA, représente l'organe de révision BDO SA, Lucerne. Il se réfère au rapport de l'organe de révision du 15 février 2012 figurant en page 29 du rapport annuel 2011; il confirme à l'Assemblée des délégués que BDO SA a vérifié les comptes annuels de CURAVIVA Suisse, composés du bilan et du compte de profits et pertes, clôturés au 31 décembre 2011. De l'avis de BDO SA, ceux-ci sont conformes à la loi suisse et aux statuts, et la tenue des comptes est impeccable. En outre, BDO SA confirme que conformément à l'art. 728a al 1 ch. 3 CO et au standard de révision suisse 890, il existe un système de contrôle interne, mis en place suivant les directives du comité, pour l'établissement des comptes annuels. BDO SA recommande dès lors à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes 2011 tels que présentés. Rolf Hafner remercie CURAVIVA Suisse pour la bonne collaboration.



Monika Weder, responsable du département formation de CURAVIVA Suisse.

Aucune question n'étant posée à Monsieur Rolf Hafner, les délégués prennent connaissance sans discussion du rapport de l'organe de révision BDO SA daté du 15 février 2012.

5.2 Approbation du rapport de la commission de gestion

Rodolphe Dettwiler, président de la commission de gestion, complète et commente le rapport de la commission de gestion du 4 avril 2012 figurant en page 29 du rapport annuel 2011. Il remercie en même temps le comité, la direction et les membres de la commission de gestion pour la collaboration ouverte et constructive.

La parole n'est pas demandée. Le rapport 2011 de la commission de gestion est approuvé à l'unanimité par les délégués.

5.3 Proposition de la commission de gestion d'adopter les comptes 2011 et de donner décharge au comité et à la direction

Se fondant sur le rapport de l'organe de révision BDO SA du 15 février 2012 ainsi que sur celui de la commission de gestion du 4 avril 2012, le président de la commission de gestion Rodolphe Dettwiler demande, d'une part, d'approuver les comptes annuels 2011 et, d'autre part, de donner décharge sans réserve au comité et à la direction.

Les deux propositions sont acceptées à l'unanimité par les délégués.

Pour conclure, Rodolphe Dettwiler, au nom de la commission de gestion, rend hommage au président sortant Otto Piller. Il mentionne brièvement l'envie de bouger qui vient quelque peu à manquer à Otto Piller selon ses propres dires; il souligne en contrepartie sa très forte mobilité intellectuelle, sa diplomatie, sa vision et aussi son humour. En remerciement de son engagement pendant de nombreuses années pour notre association et avec les meilleurs vœux pour la nouvelle étape dans sa vie, il remet à Otto Piller un livre sur la bureaucratie – un sujet de préoccupation qui lui a toujours inspiré de la méfiance.

Otto Piller remercie le président et les membres de la commission de gestion pour le présent reçu.

6. FIXATION DES COTISATIONS DES MEMBRES POUR 2013

CURAVIVA Suisse a fixé les cotisations des membres dans les catégories «cotisations de base» et «cotisations spécifiques».

6.1 Cotisations de base (identiques à 2012)

Les délégués acceptent à l'unanimité la proposition du comité de laisser inchangées les cotisations de base pour 2013, selon le règlement des cotisations du 22 juin 2011 pour les trois domaines spécialisés.

(Cf. le tableau récapitulatif à la fin du point 6 de l'ordre du jour)

6.2 a) et b) Cotisations spécifiques pour les deux domaines spécialisés adultes avec handicaps (AH) et enfants et adolescents avec des besoins spécifiques (EA) (les deux identiques à 2012)

Le comité propose à l'Assemblée des délégués de maintenir inchangées pour 2013 les cotisations spécifiques fixées dans le règlement des cotisations des membres du 22 juin 2011 pour les deux domaines spécialisés adultes avec handicaps et enfants et adolescents avec des besoins spécifiques.

La parole n'ayant pas été demandée, les délégués acceptent la proposition à l'unanimité.

(Cf. le tableau récapitulatif à la fin du point 6 de l'ordre du jour).

6.2. c) Cotisation spécifique pour le Domaine spécialisé personnes âgées

Pour la fixation des cotisations spécifiques pour le domaine spécialisé personnes âgées, la situation est quelque peu complexe; Otto Piller cède d'abord la parole



Rodolphe Dettwiler, président de la commission de gestion de CURAVIVA Suisse.

à Hansueli Mösle, directeur, et ensuite à Monika Weder, responsable du Département formation.

Hansueli Mösle, directeur de CURAVIVA Suisse, rappelle la décision prise par l'Assemblée des délégués de 2011 à propos de l'augmentation de la cotisation spécifique dans le domaine spécialisé personnes âgées pour l'année 2012. Donnant suite à la demande de l'assemblée, les délégués ont décidé l'année passée que CURAVIVA Suisse allait prendre exceptionnellement à sa charge la cotisation d'un montant fixe de CHF 50 000.– à l'Oda Santé Suisse et qu'elle renoncerait à la répercuter sur ses membres.

Or, le budget de l'Oda Santé Suisse va à nouveau augmenter en 2013, et CURAVIVA Suisse sera également concernée. Le comité de CURAVIVA Suisse s'oppose cependant à cette nouvelle augmentation pour 2013 (nouvelle cotisation CHF 204 887.– par rapport à CHF 139 000.– en 2012). CURAVIVA Suisse a déjà communiqué la décision du comité à l'Oda Santé Suisse.

En outre, le comité de CURAVIVA Suisse a décidé de prendre à nouveau à sa charge la cotisation de base pour l'année 2013 de CHF 50 000.– à l'Oda Santé Suisse et de ne pas la répercuter sur ses membres. Le comité propose dès lors de laisser inchangées pour 2013 les cotisations spécifiques pour le Domaine spécialisé personnes âgées. Pour 2014 cependant, il faut procéder à un nouveau décompte, qui va se fonder sur la nouvelle cotisation des membres à l'Oda Santé, telle qu'elle sera fixée à l'avenir.

Pour finir, Monika Weder met en lumière l'activité et les tâches de l'OdA Santé. Selon la loi sur la formation professionnelle la formation dans le cadre de la politique menée en matière de formation professionnelle, est une tâche commune dans laquelle collaborent, d'une part, la Confédération, qui fixe le cadre des formations, mais aussi, d'autre part, les cantons, qui finalisent les offres de formation ou les formations scolaires et qui règlent le financement, et, enfin, les Ortra, les organisations du monde du travail. Celles-ci élaborent les règlements correspondants, sont compétentes pour assurer la qualité et la formation continue pour les titulaires des certificats et titres fédéraux décernés, à savoir les apprentissages, les formations donnant droit à une attestation, les examens professionnels supérieurs et les formations professionnelles. Ces organisations assument de plus des tâches dans le marketing professionnel pour les professions sociales et de la santé.

En tant que membre de l'OdA Santé Suisse, le but de CURAVIVA Suisse est de promouvoir l'intégration des compétences et du savoir-faire spécifiques propres aux institutions dans les processus de formation, et les adaptations résultant de la pratique.

Monika Weder explique ensuite les différences de financement de l'OdA Santé Suisse (cotisation des membres avec un socle fixe et une cotisation variable) et SAVOIR-SOCIAL (fonds en faveur de la formation professionnelle destiné à être déclaré de force obligatoire). Pour SAVOIR-SOCIAL, le modèle de calcul prévu tiendra compte à la fois du niveau national et cantonal.

Andi Meyer, délégué de l'association cantonale BAP – Association des institutions de Bâle-Campagne pour personnes âgées, de soins et d'accompagnement – demande la parole et fait part de ses doutes, à savoir que l'OdA Santé Suisse pourrait pratiquement avoir la possibilité, en cas de non-paiement de l'intégralité de la cotisation, d'exclure CURAVIVA Suisse, ce qui ne serait pas dans l'intérêt des EMS en tant qu'institutions du système de santé, et ne serait pas non plus une issue envisageable pour le comité.

Otto Piller dissipe ces doutes. Il informe que ce sont surtout quelques associations cantonales de Suisse romande qui ont posé l'exigence, avec fermeté, que les contributions à l'OdA Santé ne soient pas augmentées, étant donné que les charges pesant sur leurs institutions atteignent déjà la limite supérieure. Le comité aurait la compétence de décider d'un financement transitoire via l'association. Pour CURAVIVA Suisse, il est également important de signaler à l'OdA Santé qu'à l'avenir il faudrait s'acheminer vers un budget plus modéré.

Les délégués acceptent à l'unanimité la proposition du comité de laisser inchangées les cotisations spécifiques par place dans le Domaine spécialisé personnes âgées pour l'année 2013 (identiques à 2012).

En résumé, l'Assemblée des délégués du 20. juin 2012 a fixé pour l'année 2013 les cotisations des membres comme suit:

Domaine spécialisé	Par place stationnaire (jour et nuit)		Par place ambulatoire resp. part stationnaire (jour et nuit)	
	Cotisation de base	Cotisation spécifique	Cotisation de base	Cotisation spécifique
Personnes âgées	CHF 9.–	CHF 4.10	CHF 6.–	CHF 3.10
Personnes handicapées	CHF 9.–	CHF 3.–	CHF 6.–	CHF 2.–
Enfants et adolescents avec des besoins spécifiques	CHF 9.–	CHF 3.–	CHF 6.–	CHF 2.–

Le montant minimum par EMS, home ou institution sociale s'élève à CHF 350.– par an.

7. MOTION CURAVIVA URI – CALIBRAGE BESA 4.0 CP 2010

Les délégués et les associations cantonales ont reçu, en même temps que l'invitation à l'Assemblée des délégués, la motion proposée par l'association cantonale CURAVIVA Uri, datée du 4 mai 2012. Celle-ci a été remise dans les délais.

Avec cette motion, CURAVIVA Uri souhaite recevoir des réponses *aux questions techniques suivantes en lien avec le calibrage du BESA 4.0 avec le catalogue des prestations 2010*:

- Comment est répartie la déduction de calibrage de 8,45 % sur les prestations individuelles des ensembles de mesures 1–6?
- Quand les utilisateurs du BESA 4.0 CP 2010 recevront-ils un update représentant de manière transparente et compréhensible la réduction de prestation?

Marco Petruzzi donne des explications au sujet de cette motion au nom du comité de CURAVIVA Uri. Toutes les institutions de soins du canton d'Uri utilisent le BESA 4.0 avec le catalogue des prestations 2010. Les utilisateurs sont surtout mécontents de la façon par laquelle le calibrage est mis en œuvre et de la communication relative à cette procédure.

Au nom de CURAVIVA Suisse, Daniel Domeisen, responsable du Département économie d'entreprise et droit du Domaine spécialisé personnes âgées et directeur du groupe de pilotage national Structures tarifaires, prend position comme suit:

Le groupe de pilotage national Structures tarifaires a décidé de ne pas intervenir directement sur le système dans un premier temps, parce que PLAISIR (système utilisé en Suisse romande) n'était pas encore présent lors des négociations.

Pour ce qui est de la première question, à savoir comment est répartie la déduction de calibrage de 8,45 % sur les prestations individuelles des ensembles de mesures 1–6, Daniel Domeisen informe que la déduction/le supplément du calibrage est toujours basé sur les résultats affichés en minutes des systèmes. L'harmonisation a pour but d'obtenir des résultats identiques, c'est-à-dire que les prestations des systèmes devraient donner les mêmes résultats pour les mêmes résidents.

Concernant la seconde question – quand les utilisateurs du BESA recevront-ils un update représentant de manière transparente et compréhensible les déductions de prestations – Daniel Domeisen s'en réfère à ses précédentes explications. Il ne s'agit pas de prouver pour chaque prestation avec combien de pour cent cette prestations a été adaptée; la correction est basée sur les résultats en minutes. C'est seulement au cours de la phase II, qui démarre en août 2012, que les tarifs seront harmonisés de telle façon que tous les instruments de mesure des prestations requises (BESA, PLAISIR, RAI/RUG) utilisés en Suisse conformément aux bases légales (Art. 7 OPAS) mesureront de la même manière et donneront les mêmes résultats. Les entreprises ne sont pas toutes au courant de l'existence de ces deux phases séparées.



D^r Hansueli Möhle, directeur de CURAVIVA Suisse.



Marco Petruzzi, délégué du canton d'Uri.

Pour terminer, Daniel Domeisen confirme les propos d'Urs Zemp, directeur de l'EMS Lugenacher, qui relève que le mix de résidents diffère d'un établissement à un autre et que chaque entreprise aura par conséquent son propre mix de prestations.

8. APPROBATION DES PROGRAMMES PRIORITAIRES 2013

Les programmes prioritaires pour l'année 2013 soumis à approbation ont été remis aux délégués et aux associations cantonales avec l'invitation à l'assemblée de ce jour. Ils ont été approuvés au préalable par le comité et les conférences spécialisées. Ils comprennent:

- le programme prioritaire 2013 du comité et de la direction
- les programmes prioritaires 2013 des trois conférences spécialisées personnes âgées, adultes avec handicaps et enfants et adolescents avec des besoins spécifiques
- les programmes prioritaires 2013 des trois départements formation, prestations et finances/administration.

Les thèmes suivants figurant dans les programmes prioritaires 2013 sont brièvement présentés aux délégués:

- *Direction/comité*: intégration du canton du Tessin en tant que nouvelle association cantonale et poursuite de la coopération avec INSOS Suisse
- *Conférence spécialisée personnes âgées*: adaptation des structures avec les nouvelles conférences régionales et accord national avec Tarifsuisse

- *Conférence spécialisée adultes avec handicaps*: soins palliatifs dans le domaine du handicap
- *Conférence spécialisée enfants et adolescents avec des besoins spécifiques*: collaboration et coordination avec INTEGRAS là où les possibilités existent
- *Département formation*: adaptation au niveau du financement des formations avec le nouvel accord sur les écoles supérieures, développement de formations continues répondant à la pratique
- *Département prestations*: externalisation du BESA et création d'une entreprise indépendante d'ici au 1er janvier 2013
- *Département finances/administration*: adaptation du système financier et comptable au Swiss GAAP FER 21.

Les délégués approuvent à l'unanimité et sans abstention les programmes prioritaires 2013 du comité et de la direction, des trois conférences spécialisées et des trois départements.

Les présidents des trois conférences spécialisées de CURAVIVA Suisse saisissent l'occasion pour remercier chaleureusement le président Otto Piller au nom des conférences spécialisées et de leurs membres pour son grand engagement, pour son soutien et la compréhension dont il a fait preuve pour toutes leurs préoccupations, importantes ou mineures, au cours de son mandat. Ils lui remettent en souvenir un cadeau représentatif de leur domaine respectif.



De gauche à droite: Christina Affentranger Weber, présidente de la conférence spécialisée adultes avec handicaps; Tristan Gratier, président de la conférence spécialisée personnes âgées.

9. ELECTIONS

9.1. Election d'un nouveau président pour le reste de la période 2010–2014 (succession du D^r Otto Piller)

Bettina Ramseier Rey prend la direction de l'assemblée pour ce point de l'ordre du jour. Elle informe l'assemblée que le D^r Otto Piller se retire de son poste de président après huit ans d'activité et quitte par conséquent CURAVIVA Suisse.

Au nom de l'association, du comité, des organes et de la direction, elle rend hommage à son engagement associatif de longue date. Après son élection, le 24 juin 2004 à Lucerne, il a fixé des objectifs clairs et a entrepris activement leur mise en œuvre. Otto Piller avait pour but de faire de CURAVIVA une véritable association faitière. Au cours d'une première étape, les institutions pour personnes âgées des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne et Soleure ont adhéré à l'association. C'est également à lui que l'on doit l'adhésion des associations cantonales romandes. Cette intégration a nécessité la révision des statuts de CURAVIVA Suisse et a accordé davantage d'autonomie aux trois conférences spécialisées. Au nom de toute l'association, Bettina Ramseier Rey remercie Otto Piller pour son engagement, pour son précieux travail, son soutien politique, mais également pour son abord chaleureux et sa collaboration collégiale.

Le D^r Hansueli Mösle, directeur de CURAVIVA Suisse, rend hommage à Otto Piller au nom des collaborateurs. Otto Piller a toujours accordé sa confiance à la direction et aux collaborateurs. Pour les affaires importantes, il a fait confiance aux compétences spécifiques des cadres. Mais il a toujours su rester humain et accorder de la valeur à des relations humaines solides. Il a toujours pris à cœur la dignité et les droits des résidents de nos institutions, et s'est engagé à les défendre. Au nom de l'association, Hansueli Mösle remet à Otto Piller un cadeau d'adieu.

Marianne Streiff, présidente d'INSOS Suisse, remercie également Otto Piller au nom de son association pour la collaboration intense de ces trois dernières années, même si l'objectif central, à savoir la fusion des deux associations, n'a malheureusement pas pu être atteint.

Otto Piller remercie chaleureusement la présidente et lui souhaite également beaucoup de force pour ramener le navire INSOS dans des eaux plus calmes.

Emu par les nombreux discours d'adieu qui lui sont adressés, Otto Piller remercie de tout cœur les personnes qui se sont exprimées pour leurs propos, leurs vœux et leurs cadeaux.

La vice-présidente passe ensuite à la succession du président et donne la parole au D^r Werner Widmer. Ce der-



D^r Otto Piller, ancien président de CURAVIVA Suisse.

nier donne des informations concernant la commission de recrutement qu'il a lui-même dirigée. Il rappelle les exigences requises pour ce poste important. Le comité et la commission de recrutement sont heureux de pouvoir proposer à l'Assemblée des délégués le Dr Ignazio Cassis, conseiller national tessinois et membre de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national.

Le Dr Ignazio Cassis se présente brièvement à l'assemblée. Après des études de médecine à l'Université de Zurich (diplôme de médecine en 1987), il s'est spécialisé en santé publique, en médecine interne, en prévention et dans le système de santé. De 1996 à 2008, il a été médecin cantonal tessinois. Aujourd'hui, il est surtout actif sur le plan politique. A ses yeux, les défis à venir se situent principalement au niveau de nouvelles formes de prise en charge dans le domaine de la santé et du social, celle-ci allant dans le sens d'une prise en charge intégrée. Le financement du système social et de la santé constitue une autre préoccupation majeure. De lourdes tâches devront être maîtrisées dans ce domaine. Le président désigné voit également des défis dans le domaine de la formation. Car la formation est capitale pour CURAVIVA Suisse, non seulement d'un point de vue financier, mais parce qu'elle constitue la matière première que nous transmettrons aux générations futures. Début 2013, d'importantes réformes administratives seront intro-

duites sur le plan fédéral. Le 1er janvier 2013, l'actuel DFE deviendra le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER). Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, qui dépend aujourd'hui du DFI et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), sera regroupé au sein de ce nouveau département sous le nom de Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). Le contexte de la formation sera modifié, et CURAVIVA Suisse devra se positionner dans ce nouveau contexte.

Le Dr Ignazio Cassis remercie Otto Piller de pouvoir reprendre une association très saine. Il se réjouit d'assurer de nouvelles tâches et de collaborer dorénavant avec le comité et la direction, et espère que les délégués lui feront confiance.

Sur proposition du comité, l'assemblée élit à l'unanimité par 71 oui (aucune abstention) le Dr Ignazio Cassis, de Montagnola (TI) comme président de CURAVIVA – Association des homes et institutions sociales suisses.

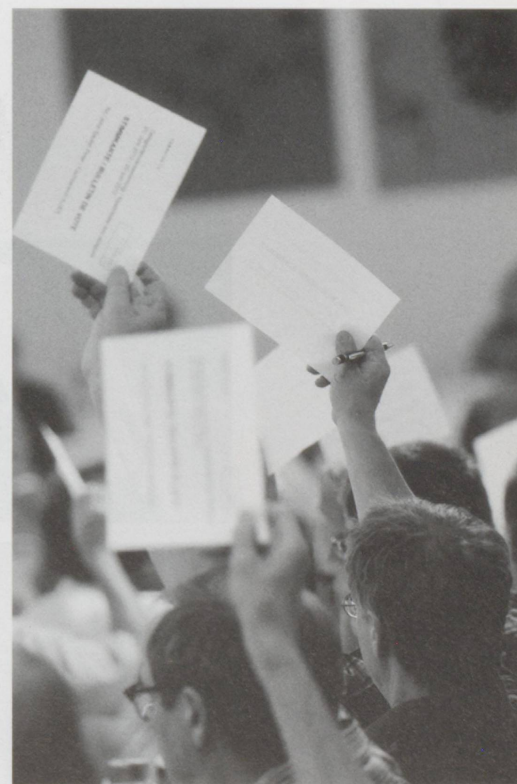
9.2 Election de l'organe de révision pour 2013

Le comité propose à l'assemblée de nommer la BDO SA de Lucerne comme organe de révision pour l'année 2013.

La BDO SA, Lucerne, est réélue à l'unanimité en tant qu'organe de révision pour une nouvelle année.



Dr Ignazio Cassis, nouveau président de CURAVIVA Suisse.



10. PARTIE THÉMATIQUE

Exposé concernant la nouvelle étude «Augmentation des tâches administratives dans les EMS – état des lieux, mesures et propositions».

Intervenant: Monsieur Richard Widmer, consultant indépendant et président du VAP – Association des EMS bâlois d'utilité publique.

Se basant sur quelques exemples, Richard Widmer met en évidence le surplus de charges administratives et les doublons qui peuvent survenir aujourd'hui dans les EMS. Il estime que cette charge s'élève à quelque 80 000 heures, ce qui représente 185 emplois à temps plein pour l'ensemble du secteur des EMS en Suisse. Dans l'étude citée, cette charge est quantifiée et chiffrée pour les dix dernières années. L'une des principales causes réside dans les nouveaux systèmes de direction et de gestion, et les procédures orientées sur le processus qui y sont liées, celles-ci devant être documentées électroniquement et actualisées en permanence. Le conférencier relève que ces systèmes ont tout leur sens, par exemple parce que la fluctuation du personnel dans les EMS est plus importante qu'il y a une dizaine d'années et que les documentations sont importantes pour le transfert de savoir-faire. Des processus bien introduits et documentés permettent aussi d'empêcher des abus, servent à contrôler les direc-

tives des autorités et des caisses. Ils soutiennent également la gestion et la promotion du personnel. En revanche, il est important que les systèmes de direction et de gestion soient adaptés à l'entreprise et surtout à la taille de cette dernière.

CURAVIVA Suisse et ses associations cantonales sont invitées à faire participer des personnes issues de la pratique lors de négociations avec les autorités, les organes de contrôle et les caisses-maladie, ceci dans le but de conserver un équilibre entre les charges et les bénéficiaires escomptés. CURAVIVA Suisse devrait répertorier les bonnes solutions et les mettre à disposition des homes et institutions.

Otto Piller remercie chaleureusement Richard Widmer pour cet exposé riche en informations.

11. INFORMATIONS ET ORIENTATION

11.1 Externalisation/autonomisation du BESA

Le président Otto Piller explique que la critique à l'égard de l'intégration, sur le plan organisationnel, du BESA à l'association faîtière nationale n'a cessé de croître. Le fait d'offrir un système d'évaluation des besoins et de décompte des prestations au sein même de l'association faîtière nationale a conduit de plus en plus à un conflit d'intérêts. Certains membres utilisant les systèmes RAI/RUG ou PLAISIR avaient l'impression que leurs intérêts n'étaient pas perçus par l'association avec la neutralité souhaitée. Mais CURAVIVA Suisse a la tâche et l'obligation de représenter tous ses membres de manière égale (p. ex. lors de négociations tarifaires), et ni les membres, ni d'autres organisations ne doivent avoir l'impression que CURAVIVA Suisse, en tant que propriétaire du BESA, est animée uniquement par les avantages économiques offerts par ce système.

Du point de vue des clients BESA, le lien organisationnel entre CURAVIVA Suisse et le BESA présente plus d'inconvénients que d'avantages. Ce lien étroit ne peut servir ni les intérêts de l'instrument BESA, dont la liberté d'action se trouve ainsi limitée, ni ceux de l'association qui se voit régulièrement reprocher, à tort ou à raison, de ne pas faire preuve de suffisamment de neutralité par rapport aux fournisseurs de systèmes.

Pour ces raisons et compte tenu des nouvelles motions déposées par plusieurs conférences régionales et associations cantonales alémaniques de CURAVIVA, le comité a décidé dans sa séance du 17 avril 2012 d'externaliser l'instrument BESA d'ici fin décembre 2012 en créant une société juridiquement autonome ayant son propre nom et sa propre présentation sur le marché. Un groupe de travail a été mandaté pour évaluer la forme juridique appropriée de cette autonomisation/externalisation et assurer la mise en œuvre de celle-ci.



Richard Widmer, président de l'association cantonale VAP.

11.2 Coopération/fusion entre CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse

Le président Otto Piller fait tout d'abord remarquer que ses explications concernant ce point devraient aussi apporter une réponse à la proposition d'AVUSA – Association argovienne des entreprises avec un mandat social – qui, dans sa lettre du 6 juin 2012 adressée à CURAVIVA Suisse et à INSOS Suisse, demande des informations quant à la manière dont les deux associations régleront à l'avenir la question des cotisations en cas de double adhésion et comment sera conçue la future collaboration entre elles et avec Integras. Il précise que CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse répondront également par écrit et de manière plus précise aux questions posées par AVUSA.

Otto Piller rappelle qu'en raison de divergences partielles survenues au cours des discussions entre les deux associations faitières relatives aux solutions proposées (conditions-cadres, attribution du nom, projet trop vaste avec de nouvelles idées directrices, statuts etc.), et en raison d'autres priorités et urgences au niveau des associations cantonales de CURAVIVA Suisse (nouvelle réglementation du financement des soins et introduction des DRG), le comité de CURAVIVA Suisse a décidé, dans sa séance du 15 décembre 2010, d'imposer un moratoire, afin de ne pas vouer le projet de fusion à l'échec. Ce moratoire a été décidé après avoir évalué en interne tous les risques et opportunités, et constitue «un moindre mal», pour ne pas risquer l'impasse et exposer l'association à une épreuve à outrance.

Le président souligne que ce moratoire décidé par CURAVIVA Suisse ne signifie pas que l'on renonce à une fusion avec INSOS Suisse, mais que cet objectif est ajourné. Car la décision et le mandat de l'Assemblée des délégués du 23 juin 2010 de «poursuivre avec INSOS Suisse la variante de développement «fusion» entre les deux partenaires et d'élaborer un concept de fusion qui sera présenté aux délégués en vue d'une décision» subsiste.

Ceci a également été communiqué à INSOS Suisse lors de la séance commune du 6 avril 2011. Lors de la séance commune des deux comités, il a été décidé de choisir la voie plus longue, prévoyant des étapes intermédiaires de coopération et de définir des domaines de coopération appropriés. Un groupe de travail formé de représentants des deux associations s'est ensuite penché sur la question des doubles adhésions, tandis qu'un autre définissait des domaines de coopération communs et les possibilités de collaborer.

INSOS Suisse ayant licencié fin février 2012 son secrétaire général avec effet immédiat, divers travaux et décisions ont à nouveau été mis en attente. D'entente avec INSOS Suisse, il a été décidé de ne mettre fin à ce moratoire su-

bit – initié cette fois par INSOS Suisse – que lorsque le nouveau secrétaire général d'INSOS Suisse aura pris ses fonctions au 1er décembre 2012, et de reprendre alors les négociations et séances communes.

Pour terminer, Otto Piller relève que des projets communs sont toutefois réalisés sur le plan opérationnel avec INSOS Suisse. Des contacts ont également été pris avec l'association INTEGRAS afin d'examiner d'éventuelles collaborations futures dans le secteur des enfants et des adolescents.

12. DÉCISIONS CONCERNANT LES MOTIONS

12.1. Motions des délégués

Aucune autre motion n'a été présentée.

13. DIVERS, SONDAGE

13.1 Date de l'Assemblée ordinaire des délégués 2013: mercredi 26 juin 2013

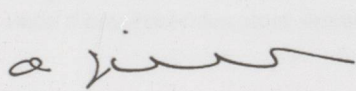
La prochaine Assemblée ordinaire des délégués aura lieu le mercredi 26 juin 2013 à Berne.

La parole n'étant plus demandée, le président Otto Piller clôt la partie statutaire de l'Assemblée des délégués en remerciant chaleureusement les participants pour les hommages rendus, ainsi que tous les délégués, invités, membres des différents organes et collaborateurs. Il souhaite beaucoup de plaisir, un travail enrichissant et des rencontres précieuses au D^r Ignazio Cassis, nouveau président de l'association, en espérant qu'il parviendra à défendre au mieux les besoins des homes et institutions sociales au niveau politique et auprès du public.

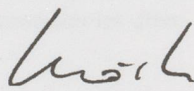
Fin de l'assemblée: 13h00

Berne, le 20 juin 2012

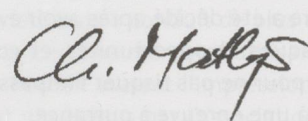
CURAVIVA Suisse



Le président
D^r Otto Piller



Le directeur
D^r Hansueli Mösle



L'auteure du procès-verbal
Christine Mathys

Annexe

Liste des personnes présentes et excusées (délégués, organes, invités): voir version allemande.